



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 99 et 112 de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1984.

Résumé

Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2002. On y trouve une évaluation de l'état d'avancement de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003 ainsi que des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de l'année considérée. Le rapport se termine par un ensemble de recommandations visant à renforcer encore les programmes d'UNIFEM.

* A/58/150.



Rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en 2002

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Programmes	6–31	4
A. Aperçu	6	4
B. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes.	7–12	4
C. Promouvoir l'accès des femmes à des postes de responsabilité en matière de gouvernance et de consolidation de la paix.	13–18	7
D. Promotion des droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment par une mise en relief des aspects sexospécifiques de la pandémie de VIH/sida.	19–22	9
E. Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes	23–27	11
F. Accroître l'efficacité d'UNIFEM en s'appuyant sur le principe de l'apprentissage continu et en formant des partenariats stratégiques	28–31	14
III. Gestion financière	32–35	16
IV. Recommandations	36	17

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2002. On y trouve une évaluation de l'état d'avancement de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003 ainsi que des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de l'année considérée. Le rapport se termine par un ensemble de recommandations visant à renforcer encore les programmes d'UNIFEM.

2. L'application de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM, qui en était à sa troisième année, s'est poursuivie dans une conjoncture mondiale marquée par de nouvelles perspectives mais aussi de nouveaux problèmes ayant d'importantes répercussions sur la vie des femmes. Fort du mouvement mondial en faveur de l'égalité des sexes, illustré par le fait que les gouvernements ont fini par considérer l'autonomisation des femmes comme un élément essentiel du développement, UNIFEM a mis l'accent, dans l'appui prêté aux pays, sur l'exécution et la responsabilisation. Les effets mitigés de la mondialisation de l'économie, la multiplication des conflits internationaux et des guerres civiles et la propagation du VIH/sida constituent des menaces importantes et touchent toujours davantage les femmes que les hommes. Pour relever ces défis, UNIFEM s'est attaché, par le biais de ses programmes, à mieux cerner les incidences de ces facteurs sur les femmes et à leur donner les moyens de contribuer activement à la recherche de solutions et de tirer parti des nouvelles possibilités.

3. En application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, portant sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, UNIFEM a largement mis l'accent en 2002 sur l'apprentissage et l'évaluation, en effectuant des analyses par programme et par thème en vue de dégager certains enseignements et de renforcer son action sur le terrain. Ces analyses ont démontré la nécessité pour UNIFEM de poursuivre sa campagne en faveur de l'application de mesures égalitaires et du renforcement des mécanismes de contrôle en la matière. Le Fonds a par conséquent élargi et renforcé ses programmes d'appui à la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – sur laquelle se fondent à présent tous ses programmes axés sur les droits – et ses mécanismes de responsabilisation, tels que la réalisation d'analyses budgétaires sexospécifiques et une amélioration de la collecte des données de façon à pouvoir mieux suivre les progrès accomplis pour ce qui est de l'égalité des sexes.

4. Par ailleurs, UNIFEM utilise de plus en plus les mécanismes de coordination des Nations Unies pour influencer les orientations générales et faire en sorte que les organismes des Nations Unies accordent davantage d'importance à l'étude de la condition de la femme et prennent plus d'initiatives en faveur de la femme au niveau des pays. En 2002, UNIFEM a contribué à l'établissement de 21 bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et présidé ou coprésidé des groupes thématiques interinstitutions dans 15 pays bénéficiant de programmes. La collaboration stratégique entre les organismes des Nations Unies concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la formulation de la stratégie de base des Nations Unies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'alignement, nécessaire, des stratégies d'atténuation de la pauvreté sur ces mêmes objectifs ont

également permis à UNIFEM de démontrer que le souci de l'égalité des sexes devait guider toute action en faveur du développement humain et de la sécurité humaine.

5. Les membres actuels du Comité consultatif d'UNIFEM ont entamé en 2002 la deuxième année de leur mandat de trois ans. Tout en donnant au Fonds des directives et avis utiles à ses travaux, ils ont continué d'approfondir les liens existant entre leurs délibérations et recommandations et les mesures prises au niveau intergouvernemental. En 2002, le Comité consultatif a présenté à la Commission de la condition de la femme et au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population un exposé sur les programmes d'UNIFEM, en soulignant les acquis et en formulant des recommandations visant à renforcer l'action du Fonds.

II. Programmes

A. Aperçu

6. Conformément à la Stratégie et au Plan d'exécution du Fonds pour 2000-2003, les programmes d'UNIFEM ont trois objectifs principaux : a) renforcer la sécurité économique des femmes et leurs droits en la matière; b) permettre à davantage de femmes de prendre part à la gestion des affaires publiques et à la consolidation de la paix; et c) promouvoir les droits fondamentaux des femmes et éliminer la violence dont elles sont victimes, en mettant notamment l'accent sur les effets de la pandémie de VIH/sida sur les femmes. Les programmes menés par UNIFEM en 2002 ont non seulement révélé la corrélation qui existait entre ces trois domaines thématiques mais également tiré parti du renforcement de la synergie entre les régions et de leur spécificité. L'efficacité des programmes d'UNIFEM s'explique en grande partie par deux facteurs : son réseau étendu de partenaires sûrs et la volonté des autres organismes des Nations Unies et des gouvernements de reprendre les initiatives novatrices d'UNIFEM sur une plus grande échelle.

B. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes

7. L'action menée par UNIFEM pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes doit permettre de relever les défis de la mondialisation, qui modifie la conjoncture économique mondiale et n'a pas les mêmes retombées selon les groupes. Tandis que la possibilité s'offrait à certains producteurs et entrepreneurs locaux d'accéder aux marchés internationaux, de nombreuses femmes pauvres, en perdant leurs moyens de subsistance ou en ne pouvant plus prétendre aux avantages sociaux ou se prévaloir du droit du travail, voyaient leur situation s'aggraver.

8. C'est dans ce contexte, et notamment dans le cadre des mesures prises pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015 que le programme d'UNIFEM en faveur de la sécurité et des droits économiques des femmes a permis d'obtenir en 2002 les trois résultats importants ci-après :

1. Renforcement du cadre institutionnel, juridique et réglementaire permettant aux hommes et aux femmes d'avoir accès sur un pied d'égalité aux ressources économiques et d'en être propriétaires

9. UNIFEM a renforcé son action dans le domaine de la budgétisation sexospécifique, en utilisant les possibilités et les moyens stratégiques qu'offre cette méthode pour inciter les gouvernements à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans 20 pays, l'assistance technique fournie par UNIFEM a favorisé le renforcement de capacités, la coopération entre les principaux intervenants et la mise en commun des données d'expérience tirées des différentes initiatives. En 2002, compte tenu de la tendance à la décentralisation constatée dans un certain nombre de pays, UNIFEM a accru son appui aux initiatives prévoyant l'établissement de budget tenant compte des sexospécificités tout en poursuivant l'analyse des budgets nationaux et sectoriels. C'est ainsi que dans la région andine, le budget de certaines villes de la Bolivie, de l'Équateur et du Pérou a fait l'objet d'une analyse sexospécifique. En Équateur, avec l'aide d'UNIFEM, la municipalité de Cuenca a prévu dans son budget de 2003, au titre de l'amélioration de la condition de la femme, des ressources d'un montant 15 fois supérieur à celui prévu en 2001. Le maire de Quito a pris l'engagement d'augmenter en 2003 les ressources allouées aux secteurs qui favorisaient les femmes et a fait distribuer des directives à tous les services municipaux à ce sujet. UNIFEM s'emploie à faire en sorte que davantage de ressources soient dégagées pour favoriser la formation professionnelle et l'approfondissement des connaissances dans tous les pays, en publiant des ouvrages tels que *Gender Budget Initiatives: Strategies, Concepts and Experiences*, en présentant leçons et données d'expérience dans les réunions régionales et internationales et en échangeant des informations avec d'autres organismes, dont le PNUD, le Secrétariat du Commonwealth, le Centre de recherches pour le développement international et l'Agence allemande de coopération technique.

10. Il est essentiel, si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, de disposer de données fiables et tenant compte des sexospécificités facilitant l'analyse de la situation et l'élaboration des politiques et programmes. Au cours de la période considérée, UNIFEM a redoublé d'efforts pour renforcer les compétences et capacités techniques des fonctionnaires et les inciter à recueillir et établir des données statistiques prenant en considération les différences entre les sexes. Avec l'aide d'UNIFEM et du PNUD, le Bureau de statistique cubain a ainsi pu mener la première enquête nationale sur les budgets-temps. En additionnant les heures de travail rémunérées et non rémunérées des femmes, on s'est aperçu que les femmes travaillaient davantage que les hommes. Les résultats de l'enquête ont été publiés par le Bureau de statistique et devraient en principe amener le Gouvernement à modifier sa politique en la matière. UNIFEM a également continué de militer en faveur de l'adoption de lois, politiques et programmes nouveaux et plus efficaces visant à garantir la sécurité économique des femmes et portant principalement sur le droit de la femme à la propriété, au crédit, à la protection sociale et à d'autres ressources économiques et sociales. En Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande, UNIFEM collabore avec l'Organisation internationale du Travail au renforcement des systèmes de protection sociale des travailleurs à domicile en contribuant à l'établissement de cartes et à la rédaction de projets de loi. Au Sénégal, l'étude pilote réalisée avec l'aide d'UNIFEM permettra au Gouvernement de prendre des mesures en vue de protéger les droits de propriété intellectuelle des femmes dans le contexte des différents régimes de brevets.

2. Élaboration de cadres macroéconomiques tenant compte des sexospécificités et renforcement de la capacité des pays de gérer la mondialisation et la transition économique en fonction des besoins des femmes pauvres

11. En 2002, UNIFEM a continué de faire en sorte que l'égalité des sexes soit systématiquement prise en compte dans les politiques commerciales et d'étudier les effets que les accords commerciaux ont sur les hommes et les femmes. En Chine notamment, UNIFEM a apporté son appui à une étude sur l'impact que l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce pourrait avoir sur les hommes et les femmes qui tirent leurs revenus de l'agriculture ou de l'industrie. Les résultats de l'étude lui permettront de plaider en faveur d'une révision des lois et règles gouvernant l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce tenant compte des sexospécificités et des droits de l'homme. En Afrique, UNIFEM, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Secrétariat du Commonwealth, a aidé la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest à élaborer des politiques commerciales plus respectueuses de l'égalité des sexes. Le Fonds a également facilité la mise en place de deux réseaux régionaux en Afrique et en Amérique latine en mettant en contact des défenseurs de l'égalité des sexes afin de tenir compte des sexospécificités dans les préparatifs et le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

3. Renforcement des capacités et des droits des femmes chefs d'entreprise, productrices ou travailleuses à domicile

12. En ce qui concerne le renforcement de la capacité économique des femmes, UNIFEM s'est surtout employé à élargir les possibilités offertes aux femmes dans un secteur ou un sous-secteur économique donné. C'est en ayant accès à la formation et à la technologie, en apprenant à négocier des accords avec d'éventuels partenaires ou prestataires de services et à comprendre les marchés nationaux et internationaux que les femmes peuvent améliorer leurs produits et mieux gérer leurs entreprises, tirant ainsi le meilleur parti des nouvelles possibilités qui leur sont offertes. Les programmes menés sur le terrain en 2002 ont de plus en plus mis l'accent sur le renforcement de la capacité des femmes à utiliser et maîtriser les technologies de l'information et des communications; à cette fin, UNIFEM prête actuellement son aide à 15 pays. Une initiative régionale, l'« Africans in the Digital Diaspora » (Africains de la diaspora numérique) a permis à des chefs d'entreprise africains de nouer des rapports afin de favoriser l'accès des femmes aux technologies de l'information et des communications. En Chine, UNIFEM et la Fédération des femmes de Chine ont organisé de concert le premier Forum international sur la création d'entreprises par les femmes et un salon professionnel pour les femmes chefs d'entreprise. Près de 600 femmes cadres, chefs d'entreprise et exploitantes agricoles venant de Chine et d'autres pays et régions ont pris part aux débats, qui ont abouti à la passation de plus de 50 marchés. Au Nigéria, un forum national des femmes chefs d'entreprises a donné lieu à la mise en place d'un fonds de soutien. Géré par UNIFEM et financé à l'aide de contributions du secteur privé, ce fonds permettra aux femmes chefs d'entreprise de mieux gérer leurs ressources financières, de se faire une place sur les marchés et d'acquérir les connaissances et les techniques nécessaires.

C. Promouvoir l'accès des femmes à des postes de responsabilité en matière de gouvernance et de consolidation de la paix

13. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) encourage les femmes à accéder à des postes de responsabilité de façon qu'elles puissent participer, au même titre que les hommes, à l'élaboration des politiques ayant des incidences sur leur vie. Les travaux d'UNIFEM dans ce domaine portent sur la paix et la sécurité (promotion de l'aide apportée aux femmes vivant dans des situations de conflit et de leur participation aux processus de paix) et sur l'égalité des sexes (amélioration des mécanismes institutionnels, de la législation et des politiques à l'appui de l'égalité des sexes). En 2002, les travaux menés par UNIFEM sur ces questions ont permis d'obtenir les cinq résultats importants décrits ci-après.

1. Meilleure prise en compte des sexospécificités lors de la collecte et de l'échange d'informations afin de renforcer les mécanismes de prévention et d'alerte rapide

14. Pour atténuer les effets des conflits armés sur les femmes, il convient de comprendre que les femmes et les jeunes filles ne sont pas touchées par les conflits de la même manière que les hommes et les jeunes garçons. Les initiatives menées par UNIFEM pour la paix et la sécurité s'articulent essentiellement autour de programmes sur le terrain mais le Fonds a également déployé des efforts considérables pour qu'il soit davantage tenu compte des sexospécificités lors de la collecte des informations et de la mise en commun des données d'expérience. En 2002, il a mis l'accent sur l'achèvement et la publication de *Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment of the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-building* (vol. I de *Progress of the World's Women*, 2002). Cet ouvrage a été publié à la demande du Fonds pour donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en complément du rapport du Secrétaire général sur cette question. Deux experts indépendants ont effectué 14 missions afin de recueillir le témoignage de femmes ayant survécu à des conflits, contribué à la consolidation de la paix ou aspirant à un rôle politique pendant ou après un conflit. Depuis le deuxième anniversaire de la résolution 1325 (2000), cet ouvrage a également été présenté au Parlement européen à Bruxelles, aux organismes des Nations Unies à Genève, ainsi qu'en Afrique et en Asie. UNIFEM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collaborent également dans ce domaine et leur coopération s'est intensifiée après la tenue d'un atelier conjoint en 2002 au cours duquel les participants ont débattu des enseignements tirés des travaux de ces deux organismes sur les femmes et les situations d'après conflit et examiné quels pourraient être les domaines de coopération à l'avenir.

2. Renforcement de la protection des femmes touchées par un conflit et aide à leur apporter

15. On néglige souvent de protéger et d'aider les femmes et les jeunes filles pendant les conflits. En 2002, les programmes d'UNIFEM dans ce domaine se sont attachés en particulier à empêcher la violence à l'égard des femmes et l'exploitation sexuelle. En Sierra Leone, par exemple, le Fonds a mis en place, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Département des

opérations de maintien de la paix, un partenariat visant à améliorer la protection des femmes et à mieux connaître les aspects sexospécifiques du VIH/sida au lendemain des conflits. Grâce au financement fourni par ONUSIDA et le FNUAP, un conseiller d'UNIFEM fournit une assistance technique aux responsables politiques et aux groupes féminins locaux. Dans le territoire palestinien occupé, le Fonds a fait part de la nécessité d'aborder les besoins psychosociaux des femmes et a contribué à mettre au point une stratégie d'appui aux centres communautaires où l'on fournit un soutien personnalisé, une formation et une aide technique aux femmes.

3. Promotion de la participation des femmes aux processus de paix et de la prise en compte des sexospécificités à ces processus

16. UNIFEM encourage les femmes à participer à la consolidation de la paix et contribue à assurer le soutien politique, financier et technique permettant à ces efforts d'influencer les processus de paix à l'échelle nationale, régionale et internationale. Dans le Caucase du Sud, le programme du Fonds qui vise à intégrer les initiatives nationales dans de plus vastes efforts régionaux en faveur de la paix est considéré comme un modèle. En Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, le projet appuie la création de clubs et de conseils féminins pour la paix permettant aux femmes de mieux faire entendre leur voix et de jouer un rôle plus important pour mettre fin aux conflits. En Colombie, un processus entamé il y a un an afin de dégager un consensus parmi les cinq régions et les différents mouvements de femmes du pays a permis de mettre au point un agenda commun, notamment pour ce qui est des propositions relatives aux phases de prénégociation et de négociation du conflit. Le soutien d'UNIFEM à la Mobilisation nationale des femmes contre la guerre a permis à cinq des plus importants réseaux de femmes du pays de lancer un appel commun en faveur de la paix. En République démocratique du Congo, le Fonds a continué d'appuyer les travaux des groupes de femmes s'efforçant d'influencer les négociations de paix. Il a collaboré étroitement avec le bureau du facilitateur afin de favoriser la participation au Dialogue intercongolais de 67 déléguées et expertes et organiser une consultation à Kinshasa.

4. Renforcement du soutien à l'égalité des sexes et aux droits des femmes dans la consolidation de la paix après les conflits

17. Conscient que les situations d'après conflit offrent moult possibilités d'élaborer des politiques et de mettre en place des lois tenant compte des sexospécificités, UNIFEM s'efforce de jeter un jour nouveau, en Afghanistan, au Kosovo et au Timor oriental, sur la façon de promouvoir au mieux l'esprit d'initiative des femmes et la prise en compte des sexospécificités dans les situations d'après conflit. En Afghanistan, le Fonds s'est attaché, en 2002, à soutenir les organismes de la société civile pour défendre l'égalité des sexes et donner davantage de moyens au Ministère des affaires féminines. Pour permettre à ce ministère d'aider les femmes vivant dans les zones rurales, il a financé la création de centres féminins dans huit provinces. Les travaux d'UNIFEM en faveur de l'égalité des sexes au Kosovo ont permis de renforcer la collaboration entre le Gouvernement, les parlementaires, la société civile et des partenaires bilatéraux afin d'élaborer un plan d'action pour l'autonomisation des femmes. À l'échelon municipal, les travaux menés par le Fonds, avec le concours d'autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité des sexes, a permis à l'Assemblée municipale de Prizren d'adopter une loi en vertu de laquelle les femmes chefs de ménage (dont beaucoup sont veuves du fait

de la guerre) sont exemptées des taxes immobilières. Dans cette même ville, le gouvernement local verse une allocation à ses fonctionnaires féminins pour qu'elles puissent inscrire leurs enfants au jardin d'enfants.

5. Meilleure prise en compte des sexospécificités dans les processus électoraux, constitutionnels, législatifs et judiciaires

18. Les initiatives financées par UNIFEM en 2002 ont également contribué à renforcer, dans de nombreux pays, la prise en compte des sexospécificités dans les processus électoraux, constitutionnels, législatifs et judiciaires. Le Fonds incite les femmes à devenir candidates, électrices, juges et avocates et à jouer un rôle dans les mécanismes nationaux de promotion de la femme afin de favoriser l'adoption de lois sur l'équité des sexes. La présence de femmes dans l'arène politique a augmenté grâce au soutien apporté par UNIFEM et d'autres donateurs à des candidates au Burundi, au Cambodge, au Maroc et en République démocratique populaire lao. Au Maroc, par exemple, l'appui apporté par le Fonds aux mouvements féminins a contribué à l'adoption d'un quota de sièges parlementaires réservés aux femmes, faisant passer de 2 à 35 le nombre de femmes représentées au nouveau Parlement. UNIFEM a également soutenu la création, en Angola, d'un Groupe parlementaire régional des femmes de la Communauté de développement de l'Afrique australe, visant à transformer les parlements nationaux et à éliminer les obstacles structurels et les pratiques institutionnelles qui empêchent les femmes de devenir des parlementaires à part entière.

D. Promotion des droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment par une mise en relief des aspects sexospécifiques de la pandémie de VIH/sida

19. Les droits fondamentaux des femmes sont au cœur de tous les programmes d'UNIFEM et font partie intégrante de tous les objectifs qui les sous-tendent. Par ailleurs, un certain nombre de programmes portent tout particulièrement sur le renforcement des capacités, l'information et le respect des normes internationales adoptées pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes dans le monde. En 2002, le Fonds a constaté des progrès pour ce qui est de la réalisation des trois grands objectifs décrits ci-après.

1. Renforcement des capacités d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles par le biais de stratégies de prévention, de protection et de communication

20. UNIFEM ne mène pas seulement des efforts novateurs pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, il offre également l'occasion de reproduire les stratégies ayant fait leurs preuves et de les utiliser sur une plus grande échelle. En 2002, il s'est attaché à consolider les réponses intégrées à la violence à l'égard des femmes en améliorant ses travaux de recherche et la qualité de ses informations sur les causes et la prévalence de la violence, renforçant les capacités d'élaboration et de mise en oeuvre de lois et politiques efficaces, développant l'action menée et la formation donnée à l'échelon régional et sensibilisant les dirigeants et le public à l'urgence de mettre fin à cette pandémie. En Inde, UNIFEM a publié, en collaboration avec Zonta International, une série de répertoires des ressources

existantes pour que les femmes victimes de violences puissent établir des contacts et accéder plus facilement aux services disponibles; d'ici au premier trimestre 2003, ce projet aura mis en place des services d'appui aux survivantes de la violence dans 12 États. En Équateur, le Fonds collabore avec le mécanisme national de promotion de la femme, le Consejo Nacional de las Mujeres (CONAMU), afin de soutenir la mise en oeuvre d'un plan provincial contre la violence à l'égard des femmes animée par la municipalité de Guayaquil et participe à l'élaboration d'un plan national visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Un Comité interinstitutionnel a été constitué pour élaborer le plan qui se compose du maire, d'un membre féminin du Conseil municipal, et de représentants d'UNIFEM, du FNUAP, de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'Oxfam et du CONAMU. Outre les programmes qu'il mène, le Fonds gère également un Fonds d'affectation spéciale interorganisations pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes créé par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1995. Ce Fonds d'affectation spéciale permet de tirer des enseignements et d'établir des pratiques optimales sur lesquels s'appuient les grands programmes d'UNIFEM et de ses partenaires à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Des subventions à hauteur de 7,8 millions de dollars ont été réparties entre 147 initiatives dans 73 pays. En 2002, au cours du septième cycle d'octroi de subventions, un peu plus d'un million de dollars a été octroyé à 18 initiatives dans 22 pays. UNIFEM a examiné plus de 267 demandes représentant plus de 15,5 millions de dollars au total. S'associant à la Finlande, à l'Italie et au Japon, pays donateurs en 2002, le Gouvernement allemand a apporté sa contribution à un mécanisme de financement régional qui renforcera les capacités de gouvernements et des organisations féminines dans quatre pays d'Asie centrale en vue de coordonner les efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes.

2. Amélioration de l'efficacité de la mise en oeuvre à l'échelon national de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

21. La Convention est la pierre angulaire des programmes de promotion des droits de la femme d'UNIFEM. Bien qu'avec d'autres instruments relatifs aux droits fondamentaux, elle fasse de plus en plus partie intégrante de l'ensemble des domaines thématiques abordés, UNIFEM met particulièrement l'accent sur les programmes qui favorisent sa mise en oeuvre. Au Brésil, une campagne nationale, financée par UNIFEM et d'autres donateurs, a permis d'instaurer un climat propice à la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention. En 2002, les programmes du Fonds ont également visé à intégrer les principes de la Convention dans la législation nationale et à adapter la Convention aux contextes culturels locaux. Au Kazakhstan, UNIFEM a appuyé la mise au point d'un plan d'action national permettant de donner suite aux observations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et, au Kenya, il a contribué à la rédaction d'un nouveau projet de constitution qui énonce clairement les droits fondamentaux des femmes.

3. Meilleure compréhension des aspects sexospécifiques et des aspects liés aux droits fondamentaux du VIH/sida

22. En 2002, les programmes d'UNIFEM sur le VIH/sida, axés jusqu'alors sur le lancement de projets et le renforcement des capacités, se sont orientés vers l'élaboration des politiques et la communication. Avec le concours du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, UNIFEM a mis en oeuvre, dans 10 pays, des programmes visant à renforcer les capacités des conseils nationaux sur le sida, de prendre en compte les sexospécificités et les droits fondamentaux dans leurs travaux. Ces programmes incitent également à examiner les lois en vigueur et les politiques en place afin de détecter les facteurs qui permettent aux femmes d'accéder, au même titre que les hommes, aux traitements et aux soins ou les en empêchent. UNIFEM a également mis en place de nouveaux partenariats avec des réseaux de femmes séropositives en Inde et au Zimbabwe, des défenseurs de jeunes dans les Caraïbes, en Afrique australe et au Sénégal et des réseaux d'inspiration religieuse au Kenya et au Nigéria. Il a en outre multiplié ses partenariats et resserré les liens avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions. Faisant fond sur leur collaboration de longue date, UNIFEM et ONUSIDA ont inauguré, en 2002, le premier portail électronique consacré aux femmes et au VIH/sida. UNIFEM et l'Organisation internationale du Travail collaborent à la mise en place d'un projet interrégional visant à résoudre le problème de la non-rémunération des femmes qui dispensent des soins à des malades atteints du VIH/sida. En 2002, UNIFEM a participé aux travaux de 13 groupes thématiques interorganisations sur le VIH/sida et a fait en sorte que ces travaux tiennent davantage compte des sexospécificités.

E. Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes

23. Les activités d'UNIFEM en faveur de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies ont été influencées par un certain nombre d'éléments : le programme de réformes du Secrétaire général et sa mise à jour mettant l'accent sur le renforcement de la coordination et de l'action en faveur des droits de l'homme; le fait que le système des Nations Unies et les États Membres aient uni leurs forces pour adopter et utiliser des mécanismes de coordination, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; et les enseignements tirés des projets pilotes d'UNIFEM en faveur de la prise en compte des sexospécificités dans les mécanismes de coordination de l'ONU. En 2002, le rôle de catalyseur joué par le Fonds en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans le système des Nations Unies a permis d'obtenir les résultats ci-après.

1. Renforcement et recentrage de l'appui apporté à la mise en oeuvre du programme de réformes de l'ONU

24. Dans sa décision 2002/20, adoptée le 27 septembre 2002, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a réaffirmé qu'en vertu de son mandat, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devait appuyer les

organismes des Nations Unies et l'a appelé à promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités opérationnelles du système, par le biais des coordonnateurs résidents, et en particulier dans les bilans communs de pays et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, y compris dans le contexte des documents stratégiques de réduction de la pauvreté et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Au cours de la période examinée, UNIFEM a contribué à 21 bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment dans quatre des cinq pays retenus pour la première phase du processus. Aux Philippines, par exemple, le groupe thématique sur l'égalité des sexes, appuyé par UNIFEM, a analysé les aspects sexospécifiques des principales difficultés auxquelles se heurte le pays en matière de développement (dans le cadre du bilan commun de pays) et a élaboré, sur la base de cette analyse, un document stratégique visant à orienter les travaux de l'équipe de pays de l'ONU lors de l'exécution du Plan-cadre. Le Fonds a également appuyé les efforts déployés en faveur de la prise en compte des sexospécificités dans les autres activités de planification coordonnées, notamment le plan d'action commun pour le relèvement de la Somalie, le plan d'action humanitaire du système des Nations Unies pour la Colombie et les stratégies de réduction de la pauvreté au Niger et au Sénégal. De plus, le Fonds, en sa qualité d'organisme responsable de l'équipe spéciale chargée de l'égalité des sexes s'occupant des bilans communs de pays et des plans-cadres pour le Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes, a coordonné l'évaluation de 15 bilans communs de pays et plans-cadres et participé à une évaluation des initiatives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres en Afrique de l'Ouest, menée sous les auspices de l'UNICEF. Ces évaluations se sont traduites par une série de recommandations concrètes devant permettre une meilleure prise en compte des sexospécificités dans les bilans communs de pays et dans les plans-cadres.

25. Le Fonds a également encouragé le recours aux groupes thématiques interinstitutions sur l'égalité des sexes, mécanismes indispensables pour renforcer la prise en considération des sexospécificités dans les initiatives du système des Nations Unies. D'après les rapports annuels des coordonnateurs résidents établis en 2002, il existait 47 groupes thématiques sur l'égalité des sexes. UNIFEM a présidé ou coprésidé des groupes thématiques dans 15 pays et appuyé les efforts visant à renforcer ce type de groupes dans de nombreux autres pays. Au Nigéria, par exemple, UNIFEM a favorisé l'élaboration d'indicateurs de contrôle ventilés par sexe pour le PNUAD, afin de permettre à l'équipe de pays de l'ONU de suivre les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes dans les domaines prioritaires des activités d'appui de l'ONU à ce pays. Au Zimbabwe, UNIFEM a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un document sur les questions relatives à l'égalité des sexes, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du PNUAD. Au niveau mondial, UNIFEM et le PNUD envisagent de procéder en 2003 à un examen des groupes thématiques sur l'égalité des sexes, afin de répertorier les bonnes pratiques et d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités.

2. Nouveaux accords et renforcement de la collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes

26. Le Fonds a également renforcé sa collaboration stratégique avec les principaux partenaires de l'ONU dans des domaines d'intérêt commun. Au cours de l'année écoulée, UNIFEM et le PNUD ont encore approfondi leurs relations privilégiées

– en s'appuyant sur leurs identités et leurs mandats respectifs – afin d'encourager les efforts locaux, nationaux, régionaux et mondiaux visant à appliquer le Programme d'action de Beijing. La collaboration entre UNIFEM et le PNUD s'est renforcée et a gagné en efficacité, du fait de l'aptitude du Fonds à exécuter les projets du PNUD et de l'appui résolu de l'Administrateur du PNUD. En 2002, UNIFEM a exécuté 14 projets pour le PNUD (dont quatre signés en 2002) et a commencé à mettre au point des modalités d'exécution pour six projets supplémentaires. Outre le renforcement de son partenariat avec le PNUD, UNIFEM a continué à établir des liens institutionnels plus étroits avec d'autres organismes des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, il a signé un mémorandum d'accord avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) de manière à assurer la prise en compte des sexospécificités par groupe sur le développement rural en Afrique de l'Ouest. La collaboration avec le FNUAP s'est également renforcée dans toutes les régions, en particulier en vue de mettre fin à la violence à l'égard des femmes; renforcer les dispositifs nationaux en faveur des femmes; et prendre en compte les sexospécificités dans les stratégies de lutte contre le VIH/sida et dans les initiatives relatives à la paix et à la sécurité. De plus, les liens étroits établis entre UNIFEM et ONUSIDA continuent de déboucher sur l'élaboration de programmes locaux novateurs, comme le programme interinstitutions sur les aspects sexospécifiques du VIH/sida mené en collaboration avec le Gouvernement indien. La collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a également été renforcée, notamment en ce qui concerne les stratégies relatives au VIH/sida, et de nouveaux partenariats ont été instaurés avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Afghanistan, en Équateur et au Nigéria.

3. Renforcement des liens entre les activités opérationnelles d'UNIFEM et les processus intergouvernementaux

27. Tout au long de 2002, UNIFEM a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'assurer la promotion et la prise en considération des questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits des femmes au niveau intergouvernemental. Tout comme les années précédentes, la Commission de la condition de la femme a considérablement facilité les efforts déployés par UNIFEM en vue de renforcer les liens entre ses programmes (et ses partenaires) sur le terrain et les délibérations normatives tenues au siège. UNIFEM a organisé une série de réunions d'information à l'intention des organismes des Nations Unies et des délégations gouvernementales sur les femmes et la macroéconomie, axées sur les répercussions des politiques budgétaires et monétaires sur les femmes et sur les aspects sexospécifiques des négociations commerciales. UNIFEM a également appuyé la participation d'organisations non gouvernementales de toutes les régions aux réunions de la Commission de la condition de la femme et organisé une réunion du groupe des femmes africaines, qui a permis à ce dernier de rencontrer les coordonnateurs des organismes des Nations Unies pour les questions concernant les femmes et de dialoguer avec eux. Tout au long de 2002, UNIFEM a également continué de renforcer le dialogue avec le Conseil de sécurité. UNIFEM voit se présenter une occasion unique de sensibiliser les responsables, en s'appuyant sur l'évaluation réalisée par des experts indépendants afin d'appeler l'attention sur les intérêts des femmes et sur leur rôle dans les pays en guerre ou se relevant d'un conflit. Le Fonds a élaboré une stratégie ambitieuse, prévoyant notamment la publication d'une série d'ouvrages, pour s'assurer que les observations et les

recommandations contenues dans les publications touchent un large public. En juillet 2002, la Directrice exécutive d'UNIFEM a pris la parole devant le Conseil de sécurité, lors d'un débat ouvert sur les femmes, la paix et la sécurité, pour lui demander de prendre systématiquement en considération les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité lors de ses délibérations (voir S/PV.4589 et Corr.1).

F. Accroître l'efficacité d'UNIFEM en s'appuyant sur le principe de l'apprentissage continu et en formant des partenariats stratégiques

28. Le Fonds est convaincu que, dans une organisation s'appuyant sur le principe de l'apprentissage continu, les membres du personnel doivent avoir la possibilité et les connaissances voulues pour renforcer sans cesse leurs capacités et réaliser ainsi les objectifs définis dans la mission et dans le mandat de l'organisation. En 2002, UNIFEM a lancé toute une série d'évaluations et d'examen internes et externes afin de favoriser l'innovation et l'apprentissage. Il a parallèlement diversifié ses partenariats et élargi ses perspectives en matière de renforcement des capacités afin d'approfondir les connaissances et le savoir-faire, en vue d'assurer l'égalité des sexes. En 2002, UNIFEM a notamment réalisé les objectifs ci-après.

1. Amélioration des stratégies de communication visant à faire prendre conscience des méthodes à appliquer pour faire respecter les droits des femmes et parvenir à l'égalité des sexes

29. En 2002, le Fonds a achevé l'élaboration de deux volumes de sa publication-phare biennale intitulée *Progress of the World's Women* (Le progrès des femmes à travers le monde). Le premier volume, intitulé *Women, War and Peace* (Les femmes, la guerre et la paix), présente l'étude menée par des experts indépendants sur les conséquences des conflits armés sur les femmes et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, tandis que le second, intitulé *Progress of the World's Women 2002* (Le progrès des femmes à travers le monde, 2002), fournit des données et des statistiques actualisées sur les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes. Ces ouvrages sont des outils essentiels pour soutenir les programmes d'UNIFEM et de ses partenaires. Ils recensent les bonnes pratiques, les résultats obtenus, les problèmes et les lacunes dans des domaines qui revêtent une importance particulière dans la vie des femmes. UNIFEM a également eu davantage recours aux ressources audiovisuelles et électroniques pour appeler l'attention sur les progrès accomplis et sur les problèmes rencontrés en matière d'égalité des sexes et d'accès au savoir dans divers domaines. En 2002, UNIFEM a relancé le groupe de travail électronique sur la lutte contre la violence, avec la participation de plus de 2 000 militants et partisans, et appuyé un forum électronique sur les femmes et le sida, qui a amené plus de 2 000 membres à élaborer une stratégie en faveur de la prise en compte des sexospécificités lors de la quatorzième Conférence internationale sur le sida, tenue à Barcelone (Espagne) en juillet 2002. Le site Web d'UNIFEM a été consulté par environ 70 000 utilisateurs par mois en 2002, soit une augmentation d'environ 20 % par rapport à 2001.

2. Renforcement des partenariats stratégiques qui sont le fondement de la transmission du savoir à un public de plus en plus vaste

30. Les partenariats stratégiques sont au coeur même des efforts déployés par UNIFEM pour faire comprendre au public pourquoi l'égalité des sexes est essentielle au développement et comment il peut participer à l'action menée dans ce domaine. Les partenariats novateurs établis avec les médias sont au centre de ces partenariats en faveur de l'apprentissage. En 2002, UNIFEM a continué d'appuyer les médias régionaux et mondiaux, ainsi que les activités de sensibilisation, notamment les campagnes sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la Communauté d'États indépendants et en Amérique latine, et les activités de sensibilisation menées par les médias sur les femmes et le VIH/sida en Afrique de l'Ouest et aux Caraïbes. Une campagne visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans la Communauté d'États indépendants a donné lieu à plus de 1 000 reportages, qui auraient touché un public de 250 millions de personnes. Un atelier de formation destiné aux journalistes, portant sur les aspects sexospécifiques du VIH/sida et tenu à Dakar, a rassemblé 120 représentants des médias originaires du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Sénégal et du Togo. Au Kazakhstan, UNIFEM a créé un prix récompensant les jeunes journalistes auteurs de reportages sur les questions relatives à l'égalité des sexes. Le lauréat reçoit une bourse d'études en journalisme, au sein d'une société de télédistribution dont la réputation n'est plus à faire à Almaty.

3. Renforcement des capacités et dispositifs en faveur de l'innovation et de l'apprentissage

31. Tout comme en 2001, UNIFEM a veillé tout particulièrement à établir des liens étroits entre l'établissement des rapports, les évaluations et les estimations, d'une part, et l'apprentissage, la planification stratégique et l'élaboration des programmes, d'autre part. En 2002, dans la perspective de sa prochaine stratégie et plan d'exécution, UNIFEM a mené 15 évaluations, études et examens à mi-parcours, notamment une série d'examens régionaux des activités visant à mettre fin à la violence contre les femmes, une étude théorique des travaux portant sur le rôle de premier plan joué par les femmes et la reconnaissance de leurs droits politiques, ainsi qu'une étude axée sur l'apprentissage ayant trait à la prise en compte des sexospécificités et à l'autonomisation des femmes au lendemain des conflits. Le Fonds a également coordonné une étude multipartite sur l'autonomisation des femmes dans les situations d'après conflit accordant une attention particulière au Rwanda. L'étude axée sur l'apprentissage, qui a rassemblé six donateurs bilatéraux, des gouvernements, des partenaires de la société civile et le PNUD, visait à élaborer des stratégies efficaces pour UNIFEM et à mieux coordonner les initiatives en faveur de l'égalité des sexes dans les situations d'après conflit en tirant les enseignements du passé. De plus, le Fonds a créé un Groupe de l'innovation et de l'apprentissage et mis au point une stratégie interne de partage des connaissances devant faciliter la formation du personnel. Cette stratégie encourage une utilisation plus tactique du site intranet d'UNIFEM, des communications électroniques et des échanges interrégionaux. Depuis la mise en place de sa stratégie et de son plan d'exécution, UNIFEM évalue de manière plus systématique la mesure dans laquelle ses initiatives sont reprises et mises à niveau. En 2002, le Fonds a pu recenser 18 exemples d'innovations appuyées par UNIFEM reprises ou adaptées aux besoins par des gouvernements, des organisations de la société civile ou des organismes des

Nations Unies. De plus, des documents élaborés par le Fonds – notamment le catalogue intitulé *Picturing a Life Free of Violence*, qui donne accès à des documents visuels sur les activités visant à mettre fin à la violence contre les femmes – ont été reproduits et adaptés par des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

III. Gestion financière

32. Dans sa stratégie et son plan d'action pour la période 2000-2003, UNIFEM s'est fixé un objectif ambitieux, celui de recueillir 40 millions de dollars de ressources financières d'ici à la fin de 2003. Ces trois dernières années, c'est-à-dire entre 2000 et 2002, le montant des contributions financières à son budget est passé de 26,6 millions de dollars à 34,6 millions de dollars, augmentation qui s'explique par le versement, au titre de la participation aux coûts, de contributions pluriannuelles aux programmes thématiques, concernant en particulier la budgétisation et les initiatives concernant la paix, la sécurité et la lutte contre le VIH/sida tenant compte des sexospécificités. Bien que cela lui ait permis d'élargir le champ d'application et la portée de ses activités, la relative stagnation de ses ressources de base – qui sont d'environ 20 millions de dollars par an – met à mal son infrastructure et l'empêche de saisir toutes les occasions d'agir, notamment de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des gouvernements, des organisations de femmes et des partenaires de l'ONU.

33. La stratégie adoptée par UNIFEM pour élargir et diversifier sa base de ressources consiste essentiellement à : a) consolider et élargir ses partenariats avec des donateurs bilatéraux dans des domaines d'intérêt commun; b) recueillir des fonds pour promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes dans le cadre de nouveaux partenariats avec des organismes multilatéraux; et c) étudier les possibilités d'instaurer des partenariats avec des entités du secteur privé socialement responsables. Des résultats ont été obtenus dans tous ces domaines (même s'ils n'ont pas été aussi importants qu'on l'espérait dans le troisième domaine) mais UNIFEM n'en devra pas moins redoubler d'efforts pour s'assurer un appui plus conséquent et obtenir ainsi les ressources dont il a besoin.

34. En 2002, les contributions reçues des donateurs bilatéraux ont représenté environ 88 % de la base de ressources d'UNIFEM, contre 92 % en 2001. Les contributions reçues des trois principaux donateurs – le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Italie et les Pays Bas – ont augmenté entre 2000 et 2002, ce qui s'explique en partie par les engagements pris par ces pays d'appuyer les activités menées par UNIFEM en Afghanistan. Au total, 40 gouvernements ont versé des contributions à UNIFEM en 2002. Les partenariats établis avec certains organismes des Nations Unies, en particulier ONUSIDA, le PNUD et le FNUAP, ont également contribué à l'accroissement de ses ressources au cours de cette même année.

35. Par ailleurs, UNIFEM a consolidé ses partenariats avec des fondations et des entreprises privées socialement responsables. En 2002, les annonces de contributions de ces entités ont atteint le chiffre record de 3 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par l'arrangement conclu avec la Fondation des Nations Unies, aux termes duquel celle-ci s'engage à verser des contributions égales à celles des donateurs. Comme suite à la participation de la Directrice exécutive à

l'Initiative mondiale en faveur de la paix, un groupe de femmes appartenant au secteur privé et à des organisations de la société civile a constitué un conseil mondial des femmes entrepreneurs qui a pour mission de promouvoir la paix et l'esprit d'entreprise chez les femmes. Ce conseil aide UNIFEM à recueillir des fonds destinés à un centre de femmes entrepreneurs qui s'est créé en Afghanistan et à assurer des débouchés commerciaux aux États-Unis d'Amérique à des survivantes du génocide rwandais qui fabriquent des paniers. Un certain nombre de mesures ont été prises et de partenariats constructifs établis mais UNIFEM reconnaît qu'il doit resserrer encore ses liens de collaboration avec ses partenaires du secteur privé. En 2002, UNIFEM a élargi encore l'appui qu'il apporte à son réseau de comités nationaux, dont la plupart ont signé, en 2002 également, un nouvel accord dans lequel il leur est demandé d'augmenter le nombre de leurs membres et de mobiliser davantage de ressources pour accroître le montant des contributions annuelles. Grâce à une subvention de l'Agence suisse pour la coopération internationale au service du développement, UNIFEM pourra continuer en 2003 à aider ses comités nationaux à élaborer des plans stratégiques pour renforcer leur structure administrative.

IV. Recommandations

36. Le Comité consultatif d'UNIFEM, qui se compose de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement de la Croatie, de la Jamaïque, du Kazakhstan, de la Namibie et des Pays-Bas), fournit des recommandations importantes à l'organisation tous les ans. Les recommandations qu'il a formulées à sa quarante-troisième session sont les suivantes :

- **Le Comité consultatif a encouragé UNIFEM à poursuivre ses importants travaux concernant la paix et la sécurité en assurant le suivi des recommandations figurant dans l'évaluation des experts indépendants et le rapport du Secrétaire général. Il lui a recommandé à cet effet d'étudier les moyens d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, la Division de la promotion de la femme et le Département des affaires politiques.**
- **Le Comité consultatif a conclu que, vu la participation croissante d'UNIFEM à certaines activités, notamment la lutte contre le VIH/sida et le règlement des crises au lendemain des conflits, et ses compétences croissantes en la matière, il semblait justifié d'élargir la portée du thème de la violence à l'égard des femmes. À cet égard, il a invité UNIFEM à continuer à mener des activités novatrices et à jouer un rôle de catalyseur dans les domaines susmentionnés et, à cette fin, à envisager d'élargir le champ d'application du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence contre les femmes.**
- **Le Comité consultatif a pris note de la résolution 57/276 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, relative à l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, et a, à cet égard, invité UNIFEM à tenir systématiquement compte des dispositions de ce programme d'action dans son programme de travail.**

- Le Comité consultatif a recommandé à UNIFEM de continuer à constituer des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies et d'autres entités et à consolider les partenariats déjà établis, de façon à élargir son audience et à renforcer son impact, sur le terrain comme au siège. De tels partenariats devraient contribuer à appeler suffisamment l'attention sur les questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits des femmes qui ont un lien avec les objectifs du Millénaire en matière de développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
- Le Comité consultatif a fortement encouragé UNIFEM à redoubler d'efforts pour déterminer, en étroite collaboration avec le PNUD, qui est chargé officiellement d'évaluer le degré de réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, dans quelle mesure ceux de ces objectifs qui ont un caractère sexospécifique ont été atteints et il a encouragé l'Administrateur à associer UNIFEM aux activités du PNUD pour la réalisation desquelles il dispose d'un avantage comparatif.
- Le Comité consultatif a considéré que le rapport du Secrétaire général sur la réforme donnait à UNIFEM une excellente occasion de renforcer le rôle de catalyseur qu'il jouait dans le domaine de l'égalité des sexes en préconisant aux organismes des Nations Unies de tenir systématiquement compte des questions sexospécifiques pour mener leurs activités de coopération en faveur du développement. Il a encouragé UNIFEM à continuer à se tenir informé des débats sur la réforme et à y participer, de même qu'il a recommandé que l'on sollicite ses vues et que l'on en tienne compte dans les débats en question.
- Le Comité consultatif s'est félicité qu'UNIFEM ait entrepris, en collaboration avec le PNUD, de recenser systématiquement les compétences des organismes des Nations Unies en matière de sexospécificités. UNIFEM a été invité à réfléchir aux aspects qualitatifs aussi bien que quantitatifs de ce recensement, éventuellement avec ses partenaires en matière d'évaluation, et à faire bénéficier du fruit de sa réflexion les organismes des Nations Unies – ainsi d'ailleurs que le Comité d'aide au développement de l'OCDE – de manière à pouvoir faire le point de leurs compétences concernant les questions sexospécifiques et à mieux faire comprendre les pratiques permettant d'atteindre l'égalité des sexes ayant fait leurs preuves et ce qui s'oppose à la réalisation de cet objectif. Il a encouragé les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies à s'associer aux efforts déployés par UNIFEM dans cette entreprise et à renforcer son dialogue avec lui dans le cadre des groupes de travail thématiques chargés des sexospécificités.
- Le Comité consultatif a recommandé à UNIFEM de trouver des moyens créatifs et économiques de recourir plus largement et plus efficacement aux médias et aux moyens de communication, notamment aux technologies de l'information, étant entendu toutefois qu'il était tout aussi important de communiquer et de diffuser des informations dans un environnement peu évolué sur le plan de la technologie que dans un environnement plus avancé en la matière.

- Le Comité consultatif a jugé judicieuse la répartition des ressources allouées aux nouveaux projets telle qu'elle était proposée dans le rapport financier d'UNIFEM et a avalisé l'allocation d'une part importante desdites ressources à l'Afrique.
 - Le Comité consultatif a fortement encouragé les donateurs à envisager d'allouer une partie plus importante de leurs contributions au budget de base d'UNIFEM et à adopter des cadres de financement pluriannuels, de manière à améliorer la prévisibilité et donc la stabilité de ce budget. L'augmentation des ressources financières devrait d'abord et avant tout être fonction de l'efficacité d'UNIFEM. Le Comité a salué les résultats déjà obtenus à cet égard et encouragé UNIFEM à suivre la voie sur laquelle il s'était engagé.
 - Le Comité consultatif a encouragé UNIFEM à étudier davantage la possibilité d'obtenir des entités du secteur privé, notamment des fondations, qu'elles versent des contributions pour financer certaines de ses activités.
-